

Charte du bénévolat UTC Alumni

Préambule

Tout(e) bénévole accueilli(e) et intégré(e) dans l'association UTC Alumni se voit remettre la présente Charte qu'elle/qu'il devra nous retourner signée. Elle définit le cadre des relations qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association, les salariés permanents et l'ensemble des bénévoles.

La/le bénévole est une personne qui s'engage de son plein gré, de manière désintéressée, dans une action organisée au service de la communauté. Le bénévole mène une action non salariée. L'intervention des bénévoles s'inscrit dans un projet organisé, au sein d'une équipe et dans le cadre des missions de l'association.

Missions et finalités de l'association UTC Alumni :

- d'établir et de maintenir de bonnes relations entre tous les diplômés de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) ; de relier successivement les promotions nouvelles aux promotions antérieures et d'utiliser les rapports ainsi créés aussi bien dans l'intérêt général qu'au profit des diplômé(e)s eux-mêmes ;
- d'apporter son soutien aux actions engagées par l'UTC, d'assurer tant en France qu'à l'étranger la défense des titres et des diplômes délivrés par l'UTC et d'aider à tout objectif présentant un intérêt pour l'amélioration et la renommée de l'UTC ;
- de représenter en toutes circonstances l'ensemble de ses membres et de pourvoir à la défense de leurs intérêts dans le cadre des objectifs de l'association ;
- de soutenir sur le plan social ou de l'entraide tout membre qui en éprouverait le besoin ou ferait appel à l'association ;
- d'aider ses membres à obtenir en France et à l'étranger des situations qui leur permettent de mettre en valeur leurs qualités en occupant des positions en rapport avec leurs capacités ;
- de faciliter à ses membres le perfectionnement et la mise à jour de leurs connaissances générales, culturelles, techniques ou professionnelles en liaison étroite avec l'UTC ou tout organisme de formation ;
- de confronter les expériences professionnelles des diplômés de l'UTC ; d'entretenir des contacts avec les représentants et les responsables du monde de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Industrie ; de mettre en valeur la formation reçue à l'UTC auprès des secteurs publics et privés.

L'Association remplit cette mission d'intérêt général :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérent(e)s, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles ;
- dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901 ;
- en l'accompagnant de démarches d'évaluation de son utilité sociale.

L'association UTC Alumni s'engage à :

- accueillir et considérer la/le bénévole comme un acteur de la vie de l'association ;
- lui communiquer toutes les informations nécessaires sur l'association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités ;
- lui confier une activité en regard des besoins, de ses aspirations et de ses compétences ;
- faire le point avec elle/lui sur son engagement et son activité ;
- assurer sa formation et son accompagnement par un référent(e) ;
- lui garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités auxquelles elle/il participe.

Le bénévole s'engage à :

- adhérer aux missions et aux finalités de l'association ;
- cotiser à l'association ;
- se conformer à ses objectifs ;
- respecter son organisation et son fonctionnement ;
- assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et des disponibilités choisis conjointement ;
- exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun ;
- respecter la discrétion et la confidentialité de toutes les informations recueillies dans le cadre de son activité ;
- collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeant(e)s, salarié(e)s permanents et autres bénévoles ;
- suivre les actions de formation proposées dans la mesure de ses disponibilités.